



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral des finances DFF  
Madame Karin Keller-Sutter  
Conseillère fédérale  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

*Courriel* : [vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)

*Fribourg, le 16 janvier 2024*

2024-25

### **Consultation relative à la révision partielle de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée**

Madame la Conseillère fédérale,

En date du 25 octobre 2023, le Département fédéral des finances a mis en consultation un projet de révision partielle de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA).

Après examen des divers documents joints au dossier, et sous réserve d'une éventuelle prise de position ultérieure de la Conférence des Directeurs des finances, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg vous informe qu'il n'a pas de proposition de modification à formuler à ce stade et qu'il prend acte du projet soumis.

Nous avons notamment pris note des adaptations proposées en ce qui concerne la méthode des taux forfaitaires, qui induisent d'une part certaines simplifications pour les collectivités publiques et suppriment d'autre part toute incitation pour ces dernières à changer de méthode de décompte en cours de projet, lors d'un investissement important par exemple.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Copies**

—

à la Direction des finances, pour elle et l'Administration des finances ;  
à la Chancellerie d'Etat.